

Survival



Un héritage pour les
peuples autochtones,
la nature et toute
l'humanité

Legs, donations et assurances-vie

A person in traditional Lakota regalia is shown from the chest up, wearing a large, colorful feathered headdress. They are holding a large, vibrant blanket with a blue, yellow, and red geometric pattern. The background is a clear blue sky with some white clouds.

**“Nous serons connus
pour toujours par
les empreintes que
nous laissons”**

Proverbe lakota, États-Unis



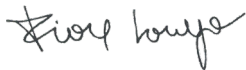
Nous sommes Survival International, le mouvement mondial pour les peuples autochtones. Nous luttons pour leur survie à travers le monde et nous avons besoin de vous !

L'état du monde que nous laissons à nos enfants dépend des actions que nous menons aujourd'hui. Aidez-nous à créer un monde meilleur pour les générations futures ! En faisant un legs ou une donation à notre mouvement, votre générosité se fera sentir pendant des générations : le geste que vous ferez de votre vivant permettra aux peuples autochtones de demain - de l'Amazonie aux forêts indiennes, en passant par le désert du Kalahari - de survivre et de transmettre leurs terres ancestrales aux enfants de leurs enfants.

Merci pour votre soutien,

Fiore Longo

Directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fiore Longo', written in a cursive, flowing style.



Le legs

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de transmettre tout ou une partie de votre patrimoine à la personne ou l'association de votre choix.

Le legs peut avoir pour objet l'ensemble de votre patrimoine, mais il peut aussi être limité à une fraction (un quart ou la moitié, par exemple), une catégorie de biens (comme l'ensemble de vos biens immobiliers) ou même à un seul bien spécifique (par exemple une somme d'argent, une voiture, un bijou, un terrain, un portefeuille d'actions, etc.).

Comment procéder ?

C'est très simple : il vous suffit de rédiger un testament. Vous pouvez le rédiger vous-même (il s'appellera alors testament olographe) ou bien demander à un notaire de le rédiger pour vous (dans ce cas, il se nommera testament authentique). Par ailleurs, si vous avez déjà un testament et que vous souhaitez y ajouter un legs, vous pouvez tout simplement modifier le testament existant pour y intégrer le legs !

Conseil : qu'il s'agisse d'un testament olographe ou authentique, nous vous recommandons de le faire enregistrer par un notaire au "Fichier central des dispositions de dernières volontés" pour vous assurer que vos souhaits seront bien respectés.

Quid de mes enfants ?

Si vous avez des enfants, soyez rassuré-e : vous pouvez faire un legs sans rien craindre pour eux. Vos héritiers réservataires recevront toujours la part de votre patrimoine qui leur est réservée par la loi ; le legs n'impactera donc que la part restante de votre patrimoine.

Attention : si vous n'avez pas d'enfants ni de conjoint-e et que vous n'avez pas rédigé de testament, la totalité de vos biens, à défaut d'héritier de 6ème degré, reviendra à l'État. Si vous souhaitez que vos biens servent une cause qui vous tient à cœur, indiquez-le dans votre testament sous la forme d'un legs !

L'assurance-vie et la donation

Je suis prévoyant-e, je préfère épargner.

Si tel est votre cas, optez pour une assurance-vie !

L'assurance-vie est un placement financier souscrit auprès d'une banque ou d'un organisme d'assurance qui vous permet de percevoir des intérêts et d'épargner de l'argent dans l'objectif de le transmettre ultérieurement à un ou plusieurs bénéficiaires, qui recevront le montant épargné au terme du contrat ou en hériteront en cas de décès.

Survival International peut faire partie de ces bénéficiaires aux côtés de vos proches.

Avantage : à tout moment pendant la période de validité du contrat, vous pouvez modifier la liste de bénéficiaires et avez le droit de récupérer la somme placée.

Petite astuce : renseignez-vous sur les avantages fiscaux de l'assurance-vie, qui peuvent varier en fonction du contrat et du montant.

Moi, j'agis dans l'immédiate !

Dans ce cas, la donation est la libéralité qui vous convient le mieux. Elle vous permet de transmettre de votre vivant, de façon immédiate et irrévocable et toujours devant un notaire, un bien ou une somme d'argent à une association.

Mais je donne quoi exactement ? Eh bien, vous avez le choix ! Admettons que vous êtes propriétaire d'une maison qui est louée. Vous pouvez choisir de :

- donner la maison et les loyers de façon définitive et avec effet immédiat (donation en pleine propriété) ;
- donner la propriété, mais continuer de percevoir les loyers pendant votre vie (donation de nue-propriété) ;
- donner les loyers pendant un temps déterminé (au moins 3 ans) tout en gardant la propriété pour vous (donation en usufruit temporaire).

Avantage : le bien donné n'entre plus dans le calcul de votre patrimoine et bénéficie d'une déduction fiscale de 60 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Profitez-en !



Pourquoi Survival International

Saviez-vous que 80 % de la biodiversité sur Terre se trouve sur des territoires autochtones ?

Les peuples autochtones sont les meilleurs gardiens de la nature. Ce n'est qu'en les écoutant et en respectant leurs droits que nous pourrons préserver la nature et rendre ce monde meilleur pour les générations futures.



**Transmettre votre patrimoine à Survival
est une occasion unique de soutenir
de façon durable les peuples autochtones, mais pas
seulement !**

Léguer ou donner à Survival, c'est aussi faire un geste pour la nature et pour toute l'humanité, un geste que vous n'auriez peut-être pas eu la possibilité de faire durant votre vie.

Quel que soit le montant, votre aide est précieuse :
à travers un legs, vous contribuerez à placer la voix
des peuples autochtones au cœur du débat sur la crise
climatique, vous participerez à la lutte contre le racisme et
vous renforcerez le droit à la dignité de chaque être humain
sur Terre.

La moindre contribution peut faire la différence !

Par ailleurs, **Survival International** reste aujourd'hui
l'une des rares associations qui n'acceptent pas d'argent
provenant de gouvernements ou de grandes entreprises
aux activités douteuses afin de ne jamais compromettre
son intégrité ni la force de son message.

Survival est financée presque exclusivement par le
grand public ; ce modèle de financement fait du legs, des
donations et des assurances-vie des ressources cruciales
pour la continuité du travail de l'association.

**L'association dépend entièrement de votre soutien : sans
vous, Survival n'existe pas.**



Quel sera mon impact ?

Survival International est une association française reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et donations, ainsi qu'à être désignée bénéficiaire d'assurances-vie. Elle n'a ainsi **aucun droit de succession à payer sur les biens qui lui sont transmis** : ce que vous décidez de donner ou léguer à Survival International France lui revient dans sa totalité et les revenus sont intégralement affectés aux campagnes menées par l'association.

S'il s'agit d'une somme d'argent, elle sera immédiatement et intégralement affectée aux campagnes selon les besoins les plus urgents.

S'il s'agit d'un bien immobilier, d'un meuble, d'un bijou ou de tout autre objet de valeur, l'équipe de Survival fera procéder à son expertise puis à sa vente par un commissaire-priseur ou tout autre expert compétent, qui veillera à ce que le bien soit vendu au juste prix.

Transparence et communication

Survival lutte pour les droits des peuples autochtones depuis 1969 et, au cours de ces années, l'association a célébré plus de 200 victoires. Mais le combat est loin d'être terminé et le soutien des sympathisants est plus important que jamais.

Fidèle à ses adhérents, Survival prend un engagement de transparence et de reddition des comptes qui se concrétise par le placement de l'association sous la supervision permanente d'un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans le domaine des associations à but non lucratif, ainsi que par l'audit annuel par un commissaire aux comptes.

Les assemblées générales permettent aux adhérents de prendre connaissance de vive voix du rapport moral et financier de l'association, du rapport sur les campagnes et de la gestion du conseil d'administration.

Pour constater la bonne gouvernance de Survival International, les rapports annuels de l'association sont accessibles sur simple demande ou notre site internet :

www.survivalinternational.fr/qui/rapportannuel



Survival International n'abandonnera pas tant que les peuples autochtones ne seront pas respectés en tant que sociétés contemporaines, ayant le contrôle de leur vie et de leurs terres, et ne seront pas libres de déterminer leur propre avenir.

Le combat des peuples autochtones est notre combat à tous. Aujourd'hui, en réfléchissant à vous engager davantage auprès de Survival International, vous faites un pas pour lutter pour les peuples autochtones, mais aussi pour défendre la nature et pour protéger toute l'humanité. Vous faites un geste qui témoigne de votre générosité envers les générations futures, et nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Survival International
18 rue Ernest et Henri Rousselle, 75013 Paris
info@survivalinternational.fr |
www.survivalinternational.fr



Photographies : Ci-dessus, Ba'aka © Kate Eshelby/Survival ; couverture, Baiga © Survival ; au dos à gauche, Sukhan Bai © Survival ; au dos au centre, garde-forestier © Michael & Richard Webster ; au dos à droite, Ambe (un pseudonyme) © Survival.



**Nous aimons
notre culture et
nous voulons la
transmettre à
nos enfants et
petits-enfants**

Moeti Gaoberekwe Bushman Réserve du Kalahari central

Survival

